

# Echinard

CABINET



IMMOBILIER

Barème à compter du 01/03/2019

## Honoraires service transaction

### Avis de valeur vénale

Prestation offerte en cas de mise en vente par nos soins et suivi de clientèle

#### Autres cas

A Beaune : 200 € TTC par bien

Hors Beaune : 300 € TTC par bien

Excepté dans le cadre d'un ensemble immobilier complexe : prix sur devis.

## TRANSACTION

### Honoraires de négociation %, forfait, tranches.

#### - TERRAIN / FONDS DE COMMERCE / DROIT AU BAIL / PAS DE PORTE :

Jusqu' à	60 000 €	forfait de 4 500 €	TTC
60 001 €	à 100 000 €	8%	TTC
100 001 €	et au-delà	7%	TTC

- VIGNES : 10 % TTC

#### - AUTRES BIENS

Jusqu'à	25 000 €	forfait de 2 000 €	TTC
25 001	à 100 000 €	8%	TTC
100 001	à 200 000 €	7%	TTC
200 001 €	à 400 000 €	6%	TTC
Supérieur à 400 000 €		5%	TTC

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées\*.

La charge de la rémunération est contractuelle, et peut-être à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur.

Nous sommes rédacteurs du compromis de vente – sauf volonté contraire du (des) client (s) – et nous assurons le suivi du dossier jusqu' à la réitération de l'acte authentique.

Lors de la délégation de mandat, le taux appliqué sera celui du barème du mandant.

Nos prix s'entendent TTC. (TVA aux taux en vigueur au 01.01.2019 : 20 %)

\*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

## Honoraires de Locations

### Location à usage d'habitation principale, mixte et meublé.

Bailleurs et preneurs : les honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail + état des lieux : sont de 8€ le m<sup>2</sup>TTC de la surface du logement et 3 € TTC le m<sup>2</sup>pour l'état des lieux avec un maximum de 1 mois de loyer hors charge réparti comme suit :

Surface habitable m <sup>2</sup>	Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	Etat des lieux
Surface < 59m <sup>2</sup>	75% du montant du loyer hc	25 % du montant du loyer hc
Surface > 59m <sup>2</sup> < 100 m <sup>2</sup>	80% du montant du loyer hc	20%du montant du loyer hc
Surface > 100 m <sup>2</sup>	85 % du montant du loyer hc	15 % du montant du loyer hc

Honoraires d'entremise et de négociation : 50 € à la charge exclusive du propriétaire.

Pour les locaux d'habitation, remise sur les honoraires de visite en cas de présentation du locataire par le propriétaire : -15% pour chacune des parties

**Location pour garages et place de stationnement** : forfait de 50 € TTC à la charge du locataire et du bailleur.

### Location pour local professionnel et commercial:

Les honoraires sont calculés à partir d'un barème dégressif ci-dessous :

15 % HT du loyer annuel HT et hors charges pour un loyer mensuel compris entre 0 et 1000 € HT

11 % HT du loyer annuel HT et hors charges au deçà de 1000 € HT mensuel

La somme des montants obtenu correspond à nos honoraires

Honoraires à charge partagée entre le preneur et le bailleur pour un bail professionnel

Honoraires à charge exclusive du preneur pour un bail commercial

Rédaction d'avenant: 300 € TTC à la charge du demandeur.

Renouvellement de baux : 200 € TTC (quote-part pour chacun : propriétaire et locataire)

## Honoraires de Gestion courante

6% HT soit 7.20 % TTC sur l'ensemble des sommes encaissées. Ce taux s'entend pour les comptes de gestion trimestriels.

6,5% HT soit 7.80 % TTC sur l'ensemble des sommes encaissées en cas d'acomptes mensuels.

3,5 % TTC : garantie du paiement loyers impayés et détériorations immobilières

## Honoraires pour prestations particulières

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 30 € TTC par an et par lot

Contentieux : remise de dossier à l'huissier, à l'avocat (si pas de souscription à la GLI) 150 € TTC

Aide à la déclaration de TVA : 30€ TTC par an et par lot

Gestion des travaux exceptionnels : 3% TTC sur le montant TTC des travaux

Gestion et suivi commande de diagnostics locatifs : 15 € TTC

## Honoraires du syndic

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
<b>Prestations incluses dans le forfait annuel</b>	Entre 180 €/lot et 200 € le lot
<b>Prestations particulières hors forfait</b>	Entre 120 €/ l'heure et 130 € l'heure au prorata du temps passé
<b>Majoration prestations urgentes de gestion de sinistres en dehors des jours et heures ouvrables</b>	Coût horaire TTC majoré de 25%
<b>Prestations individuelles imputables aux seuls copropriétaires</b>	
<b>Etat daté</b>	<b>300 €</b>
<b>Mise en demeure</b>	<b>50 €</b>
<b>Autres prestations</b>	<b>Sur demande et devis</b>

Nos prix s'entendent TTC. (TVA aux taux en vigueur au 01.01.2019 : 20 %)

\*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17